

Declaration - Revendication du nomme Berenino,
un domicilié a Remarave.

Le nomme Berenino, s'est présenté ce jour vingt-huit mars
neuf cent cinq, lequel agissant comme habitant à ce lieu et possesseur
de huitiers de son père. L'actuel, de ce lieu en faisant un autre huitier
qui nomme Matebe, qui ont fait un partage, et a reconnu que en
cette qualité les deux "Pomoei" sur a Remarave, d'une contenance
de huit ares, plantés de maires et cressons, Pomoei au Nord par
L'actuel, au sud par la rivière Ucha, à l'est par l'arroyo, et
à l'ouest par un ruisseau.

Les deux ont ne possédant pas de titre, nous avons procédé à
le mettre à une enquête administrative, de laquelle il résulte que la dite
terre lui appartient depuis longtemps, l'actuel de son père décidé en
faisant deux huitiers, qui ont fait un partage entre eux.

Par ce motif

Les deux "Pomoei" susdites, cédées, appartenant
au nomme Berenino.

Fait et agit à Omas le huit mars mil neuf cent cinq
Les membres de la Commission

M 21542

p. 36
[Signatures]

Declaration - Revendication du nomme Bahialehua,
cultivateur, domicilié a Remarave.

Le nomme Bahialehua, s'est présenté ce jour vingt-huit mars
mil neuf cent cinq d'a revendiquer la terre "Cepufoa" sur a
Remarave, d'une contenance de Neuf Hectares, plantés de Cocotiers
et maires. Pomoei au Nord par la propriété Gilmore, Charles, au sud par
Pallata, à l'est par Pehaiotuahe, à l'ouest par la montagne.

Les deux ont ne possédant pas de titre, nous avons procédé
à une enquête administrative de laquelle il résulte
qu'il est en son long temps.

M 21542

requis

27